

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 JUIN 2008 A FERNEY-VOLTAIRE**Présents :**

M. Yvan ROCHAT	Président ATCR, Conseiller administratif, Vernier
Mme Françoise LE SOURD	Adjointe au Maire, Prévessin-Moëns
M. Philippe POGET	Maire, Commune de Satigny
M. Patrick SIMON	Vice-syndic, Commune de Tannay
M. François MEYLAN	Maire, Commune de Ferney-Voltaire
M. Jacques JANIER	Maire, Commune de Sauverny
M. Alain VALENTIN	Conseiller municipal, Sauverny
M. Jack SHELDON	Délégué, Commune de Mies
M. Jean CAMUGLI	Adjoint au maire, commune d'Onex
M. Bertrand REICH	Adjoint au Maire, Commune d'Aire-la-Ville
M. Georges RYSER	Président AFRAG
M. François LUGINBUHL	Maire, Commune de Nernier
M. Jean-Michel RUFFIN	Conseiller municipal, Commune de Nernier
M. Henri SLETTENHAAR	GOAL
M. Jacques MONAT	Représentant de la municipalité, Commune de Chevry
M André LOOTEN	ARAG-AGCNA
M. Jean- Yves TAINURIER	Adjoint à l'environnement, Commune de Saint-Genis
M. Roland SANSONNENS	Conseiller administratif, Commune de Meyrin
M. Sébastien COLSON	Journaliste
M. Mike GERARD	ARAG
M. Gérard PAGE	Avocat-conseil de l'ATCR
M. Marcos WEIL	Secrétariat technique ATCR-AIG

Excusés :

Mme. Elisabeth FATTON	Commune de Collex-Bossy
Mme Elizabeth BÖHLER-GOODSHIP	Maire, commune du Grand-Saconnex
M. Nicolas PONTINELLI	Commune de Cartagny
M. Etienne BLANC	Président de la CC du Pays de Gex
Municipalité de Chavannes-des-Bois	
Mairie de Chancy	
Conseil administratif de Versoix	

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG extraordinaire du 05 novembre 2007
2. Élections partielles
3. Adhésion d'Aire-la-Ville
4. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activité 2007)
5. Présentation des comptes 2007
6. Rapport des réviseurs des comptes
7. Présentation et approbation du budget 2008 et fixation des cotisations 2008
8. Divers
9. Présentation et démonstration par M. M. GERARD du réseau de microphones mis en place par l'ATCR-AIG.

M. ROCHAT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en saluant la présence de M. Roland SANSONNENS, invité.

M. ROCHAT propose une modification de l'ordre du jour pour traiter de l'adhésion de la commune d'Aire-la-Ville.

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

1. Approbation du PV de la séance du 05 novembre 2007

M. MONAT demande la correction de son nom de famille (un seul N).

Le PV est adopté.

2. Élections partielles (comité directeur, réviseur aux comptes)

Faisant suite aux élections en France, se présentent au Comité directeur :

- Mme Françoise LE SOURD, adjointe au Maire de la commune de Prévessin-Moëns (en remplacement de M. Guy MAURIN)
- M. François MEYLAN, Maire de Ferney-Voltaire (en remplacement de Mme Jocelyne TRUCHET)
- M. Jean-Michel RUFFIN, adjoint au Maire de la commune de Nernier (en remplacement de Mme Ursula VIDAL)

Tous trois sont élus par applaudissements au comité directeur.

Les postes suivants sont à pourvoir :

- Vice-président de l'ATCR-AIG (occupé jusqu'à présent par Mme Jocelyne TRUCHET)
- Réviseur aux comptes (occupé jusqu'à présent par Mme Christiane WENGER)

Sont élus par applaudissements :

- M. François MEYLAN, pour le poste de vice-président
- M. Jean-Yves TAINURIER, pour le poste de réviseur aux comptes

3. Adhésion d'Aire-la-Ville

M. Bertrand REICH excuse l'absence du maire, retenu par d'autres obligations. Il demande l'adhésion de la commune d'Aire-la-Ville, car la commune est fortement concernée par les nuisances des avions. Elle se situe dans l'axe de l'aéroport et subit de plein fouet les mouvements nocturnes. La population émet de très fortes préoccupations à ce sujet.

L'adhésion d'Aire-la-Ville est acceptée par acclamation.

4. Informations sur les activités de l'ATCR-AIG (rapport d'activités 2007)

M. ROCHAT donne lecture du rapport d'activités 2007.

Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni 3 fois en 2007. Les élections en Suisse, suivies d'une Assemblée générale extraordinaire en novembre 2007, puis les élections en France, début 2008, ont passablement bousculé le rythme habituel des rencontres.

En une année, la composition du comité directeur a été ainsi entièrement renouvelée.

Rencontres avec l'AIG

En 2007, 2 séances ont eu lieu avec la direction de l'AIG les 21 mars et 21 novembre.

Ces rencontres nous ont permis d'aborder différents thèmes d'actualité, notamment :

- > Les vols de nuit et leur (très préoccupante) évolution
- > L'aviation légère
- > La compatibilité entre l'aviation légère et l'aviation lourde
- > Les projets de développement de l'aéroport
- > Les trajectoires des avions
- > Les travaux des différentes commissions (commission mixte franco-suisse, groupe de travail aviation légère)

Les débats ont surtout porté sur l'évolution des vols de nuit, dont la progression constante et soutenue inquiète énormément notre association.

Secrétariat technique

Urbaplan a assuré le secrétariat technique durant 2007. Son mandat a été renouvelé pour 2008.

Communes membres

En 2007, nous avons enregistré la démission des communes de Chancy et de Divonne-les-Bains. Nous sommes toutefois heureux de pouvoir accueillir la commune d'Aire-la-Ville.

A fin 2007, l'ATCR compte 19 communes représentant environ 90'000 habitants.

Réseau de microphones

Conformément à la décision prise lors de l'AG du mois de novembre, un réseau de microphones a été mis en place.

Trois microphones sont déjà installés et en fonction à :

- > Satigny (Mairie)
- > Versoix (école Courvoisier)
- > Prévessin-Moëns (Mairie)

Deux autres sont en cours d'installation à :

- > Ferney-Voltaire (Maison St-Pierre)
- > Saint-Genis

Les résultats peuvent être consultés sous : www.eans.de/Mess.php?R=602&L=F&S=2.

M. Mike GERARD nous fera tout à l'heure une démonstration des informations que l'on peut obtenir de ces appareils.

Recours

Faisant suite au recours formulé par les communes lors de la procédure d'approbation du Règlement d'exploitation de l'AIG, la CRINEN (Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement) a exigé que l'OFAC rende une nouvelle décision sur un certain nombre de points contestés dudit règlement d'exploitation.

Dans cette optique, l'AIG a dû produire des études complémentaires visant à évaluer les impacts socioéconomiques de différentes mesures destinées à diminuer les nuisances du trafic nocturne (22h00 – 6h00), soit :

- > Le plafonnement du nombre de vols nocturnes.
- > La faisabilité d'une extension d'un couvre-feu nocturne aux périodes 22h00-23h00 et 23h00-24h00 ainsi qu'à la tranche 06h00-07h00.
- > Les conséquences d'une interdiction de la trajectoire KONIL dès 22h00.
- > En outre, l'AIG devait étudier une extension des heures de fermeture de l'aéroport entre 22h00 et 08h00 les samedi et dimanche.

L'analyse de ces documents, ainsi que la rédaction d'une prise de position circonstanciée et étoffée a bien occupé le Comité directeur en ce début 2008.

Avec l'appui de M^e Page, l'ATCR a, au nom des communes recourantes, transmis à l'OFAC le 31 mars 2008 sa détermination sous la forme d'un mémoire de 20 pages accompagné de nombreuses annexes. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site internet de l'association (www.atcr-aig.com).

En introduction, il faut rappeler que les vols nocturnes connaissent une augmentation continue et soutenue. A titre d'exemple, en 2007, par rapport à l'année précédente, le trafic nocturne a augmenté de 27,3 % alors que le trafic global n'a augmenté « que » de 8,6%.

En résumé, la position de l'ATCR-AIG sur les rapports établis par les experts et l'EMPA porte sur les éléments suivants :

- > Contrairement à la demande de la CRINEN de déterminer globalement les conséquences socioéconomiques du trafic aérien, les experts mandatés par l'AIG se sont limités à analyser les conséquences économiques et financières, sans étudier la partie « sociale », en particulier les conséquences sur la santé et le bien-être, notamment le sommeil régulièrement perturbé pour des dizaines de milliers de personnes. Ainsi, alors que les « pertes » pour l'économie régionale sont chiffrées en millions, les coûts supportés par les individus et les collectivités publiques ne sont absolument pas documentés. Les rapports présentent ainsi une analyse fortement déséquilibrée et tendancieuse.
- > Les rapports des experts contiennent de nombreuses lacunes, notamment :
 - L'évaluation économique omet de prendre en compte la diminution de valeur des biens immobiliers alors même que le Tribunal fédéral a développé une jurisprudence précise sur cette question. A titre d'exemple, pour illustrer l'ampleur du phénomène : sur Meyrin, 38 ha de zones à bâtir résidentielles sont concernées par un dépassement de la VLI (valeur limite d'immission) pour un DS II, touchant ainsi 5'500 personnes. Sur Versoix, ce sont 71 ha de zone à bâtir dont 40 ha de zones résidentielles, touchant 2'900 habitants. Enfin, sur Vernier, ce sont 215 ha (soit le 37 % des zones à bâtir !), dont 108 ha de zones résidentielles qui sont concernées par le dépassement de la VLI pour un DS II, touchant ainsi plus de 6'000 habitants. Ce sont donc des centaines d'hectares de terrains qui sont concernés, sans compter ceux en France voisine. Le rapport des experts admet qu'il y ait une perte de valeur, mais ne procède à aucune évaluation de celle-ci !

- Le rapport des experts ne prend pas en compte la population résidant en France, sous prétexte d'absence de données. Non seulement il est inadmissible de ne pas prendre en compte cette population, mais en plus, cela fausse les résultats des calculs effectués, puisque les coûts économiques des restrictions sont ramenées au nombre de personnes considérées qui bénéficieraient de l'amélioration de la situation.
- Aucun détail n'est donné sur le projet de surtaxes de l'AIG pour les vols nocturnes alors que le prix constitue un facteur déterminant sur l'effet dissuasif.
- La question particulière du repos du week-end n'a pas été sérieusement examinée. En effet, une grande partie de l'argumentation est fondée sur la nécessité pour Genève de permettre des vols d'affaires aller-retour dans la journée. Ces arguments ne sont pas pertinents les week-ends.
- L'évaluation des coûts indirects pour l'économie genevoise est principalement basée sur l'interview de quelques patrons de grandes entreprises ou institutions. Cette approche est tendancieuse et n'est pas digne d'une démarche scientifique. La représentativité des personnes interrogées n'est absolument pas démontrée et la valeur donnée à leur propos mériterait une approche plus nuancée.

En conclusion, l'ATCR a le sentiment que malgré le fait que les valeurs limite sont très largement dépassées, et que la CRINEN ait expressément demandé que des mesures soient étudiées en vue de respecter les normes, l'AIG tend à considérer que c'est une situation finalement « normale », les mesures qui permettraient de faire respecter les exigences légales étant considérées comme « inenvisageables » et donc écartées d'emblée.

Sur la base de cette analyse, l'ATCR a sollicité de l'OFAC qu'elle exige des compléments aux études présentées :

- Des compléments portant scientifiquement et sérieusement sur les aspects sociologiques et de la santé, notamment en termes de gains réalisables et quantifiés, opposables aux coûts des mesures de réduction du bruit nocturne pour atteindre le respect de la loi.
- Une étude d'impact sur la santé au sens de la loi genevoise sur la santé, voire des normes et directives européennes applicables.
- Des données de trafic réactualisés, la réalité postérieure à l'étude d'impact ayant largement dépassé les prévisions.
- Une évaluation sérieuse des coûts tels que ceux des changements de zone constructible en zone non constructible, ainsi que sur la baisse de la valeur des terrains.
- Un projet concret de surtaxe bruit à caractère incitatif permettant une réduction du trafic nocturne à des niveaux respectant le cadre légal.

Suite à l'envoi de cette prise de position, nous attendons maintenant la décision de l'OFAC.

Par ailleurs, l'AIG devra encore fournir d'autres études portant sur :

- > Un plan de réduction des nuisances occasionnées par l'aviation légère, en concertation avec l'Etat français.
- > Les possibilités pour limiter les essais moteur entre 22h00 et 6h00.
- > La faisabilité opérationnelle d'une approche segmentée par piste 23 en empruntant le milieu du lac. Le délai pour ce faire est de 4 ans.

Contacts avec d'autres associations

En juin 2007, nous avons adhéré au SVESAL (Schweizerische Vereinigung gegen die schädlichen Auswirkungen des Luftverkehrs – Association suisse contre les nuisances des avions), association faitière réunissant les associations des aéroports de Zürich, Bâle et Genève. Le SVESAL était censé fédérer les actions des trois associations au plan national et soutenir nos intérêts auprès de l'UECNA (Union européenne contre les nuisances des avions).

Les espoirs que nous avons mis dans cette association ne se sont pas concrétisés. Les quelques rencontres que nous avons eues n'ont pas abouti à des résultats significatifs et depuis le décès de son président, M. Peter Näf, plus rien ne s'est passé. L'association est à nouveau devenue totalement inactive. Fort de ce constat, l'association de l'aéroport de Bâle nous a écrit pour nous demander si nous étions d'accord qu'elle propose la dissolution du SVESAL. Le Comité directeur a répondu favorablement à cette demande. Cela d'autant plus que la barrière des langues, ajoutée à des problématiques spécifiques à chaque aéroport rendait difficile des réelles synergies.

Site internet

Le site internet de l'association est en service depuis le 7 octobre 2004.

Le site a été rapidement mis à jour pour intégrer les différents documents relatifs à la procédure CRINEN.

Il va encore subir des modifications pour faciliter la consultation des résultats des relevés du réseau de microphones mis en place par l'association.

Rectangle d'or

Lors de l'AG du 24 novembre 2003, il avait été demandé au comité directeur de suivre l'avancement du projet du Rectangle d'Or, celui-ci pouvant avoir des incidences en termes d'augmentation des vols ou de délocalisation de l'aviation légère.

Depuis les études d'urbanisme effectuées en 2005 aucun avancement significatif n'a été réalisé. L'ATCR continuera de suivre de près le dossier pour autant que celui-ci avance.

Perspectives 2008-2009

Réseau de microphones

Un travail important sera d'exploiter et de diffuser les informations fournies par le réseau de microphones. Le site internet de l'ATCR sera ainsi remanié pour fournir une information résumée des résultats.

Une conférence de presse est prévue au mois de septembre 2008.

Etudes demandées par la CRINEN

Nous attendons la réponse de l'OFAC et continuerons à suivre attentivement le développement de cette procédure.

Communication

L'Association souhaite intensifier et améliorer la communication avec les communes membres, notamment via le site internet.

Discussion :

M. SIMON demande pourquoi les communes de Chancy et de Divonne-les-Bains ont quitté l'ACTR.

M. WEIL répond que la commune de Divonne-les-Bains n'a pas donné d'explication, malgré un courrier le leur demandant. Quant à la commune de Chancy, selon discussion avec Mme WENGER, il était estimé que l'association n'était pas suffisamment active.

M. SIMON propose de relancer les communes, avec la mise en place du réseau de microphones.

M. CAMUGLI demande ce qu'est la Konil.

M. ROCHAT : il s'agit d'une trajectoire de décollage sur Vernier, qui tourne sur Satigny et longe le Jura.

M. SHELDON demande la pose d'un microphone sur Vernier.

M. ROCHAT lui répond qu'il y en a déjà un de l'ARAG

5. Présentation des comptes 2007

M. ROCHAT présente le projet de budget. Les charges sont plus importantes que les années précédentes, en raison de :

- Secrétariat : site internet
- Honoraires et frais juridiques
- Acquisition de matériel (micros)

Les cotisations ont été baissées l'année passée. Une nouvelle baisse interviendra peut-être l'année prochaine.

Le fond de lutte contient une réserve de CHF 25'000.-

L'association supporte l'excédent des charges sans problème.

6. Rapport des réviseurs des comptes

M. LUNGINBUHL donne lecture du rapport des réviseurs :

« Nous soussignés Marie-Jo BERTRAND et François LUGINBUHL, Maire de la commune de Nernier, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2007, le 14 mai 2008 à Genève. Nous les avons trouvés conformes et sincères et demandons à l'assemblée de donner décharge à la trésorerie, que nous remercions pour la bonne tenue des comptes. Genève, le 14 mai 2008 »

Le rapport des réviseurs des comptes est approuvé à l'unanimité.

7. Présentation et approbation du budget 2008 et fixation des cotisations 2008

Le budget est accepté sans opposition.

Le montant des cotisations est accepté.

8. Divers

M. RYSER remarque que la commune de Meyrin n'est pas membre de l'ATCR.

M. SANSONNENS explique que Meyrin est membre du Conseil d'Administration de l'AIG.

M. ROCHAT remarque que l'AG peut solliciter le comité pour faire le nécessaire pour les microphones et le site internet, ce qui rendrait l'ATCR plus visible. L'organisation d'une conférence de presse est envisagée.

M. SIMON note qu'il n'y a pas d'incompatibilité pour Meyrin d'être membre du CA de l'AIG et de l'ATCR.

M. SANSONNENS précise que les communes de Meyrin et du Grand-Saconnex ont toujours été présentes au CA de l'AIG. Elles agissent directement au CA et à la CCLNTA. Elles défendent les mêmes intérêts que les autres communes.

M. ROCHAT relève qu'il est important de tisser des liens avec les autres communes pour discuter avec l'AIG. Il précise de l'ATCR n'est pas contre l'AIG.

M. MEYLAN : l'aviation légère concerne les communes de Ferney et Prévessin. Il demande quelles sont les actions entreprises et quelles sont les indemnités des riverains français.

M. ROCHAT précise qu'un travail de suivi est effectué avec les pilotes d'hélicoptères. La hauteur de vol a été augmentée et l'enclenchement du transpondeur exigé. L'AIG repère ainsi les « mauvais » pilotes. L'AIG estime obtenir de bons résultats.

M. MONAT précise que le Grand-Saconnex subit aussi la pression des hélicoptères.

Mme LE SOURD rapporte que M. DEILLON a analysé la saison d'hiver. Le traçage des pilotes est meilleur et cela se traduit par des améliorations du côté de Ferney.

M. WEIL dit que qu'un GLCT (groupement local de coopération transfrontalière) doit être mis en place pour que l'AIG puisse indemniser les propriétaires français.

M. SIMON pense qu'à terme, l'aviation de loisirs est condamnée sur le site de l'AIG.

M. JANIER remarque que l'association souffre d'un déficit d'information auprès de la population et des élus. Le site internet ne suffira pas.

M. ROCHAT est d'accord et précise qu'une conférence de presse est prévue. L'objectif est d'être plus visible, les actions de l'association ne sont pas suffisamment connues.

Mme LE SOURD dit qu'elle est régulièrement interpellée par ses administrés pour savoir ce qui se passe. Les élus doivent faire l'interface avec les autres élus. La commune a publié des articles et a invité M. LOOTEN.

M. SIMON soulève que la communication coûte cher. L'ATCR va communiquer avec les élus, qui feront le relais dans les communes.

M. ROCHAT rappelle de ne pas hésiter à interpellier le comité sur des demandes précises ou générales.

M. SIMON espère que les communes seront présentes à la conférence de presse.

M. MONAT dit qu'il faudrait une étude sur l'évolution des vols d'hélicoptères. Il a l'impression d'une augmentation du vol sportif pour le ski. Cette tendance risque d'augmenter.

M. SANSONNENS précise que le Grand Conseil a voté une motion la semaine passée qui demande une étude sur les vols d'hélicoptère.

M. SHELDON demande des précisions sur les relations entre les deux associations ATCR et ARAG.

M. ROCHAT précise que MM. A. LOOTEN et M. GERARD de l'ARAG aident l'ATCR pour l'installation des micros.

9. Présentation et démonstration par M. M. GERARD du réseau de microphones mis en place par l'ACTR-AIG.

Introduction de M. GERARD : titulaire d'une licence en mathématique, webmaster du site ARAG.

Pourquoi installer des stations alors que le réseau Miaba existe ? Plusieurs raisons sont avancées :

- Le système mis en place par l'aéroport (MIABA) n'est pas directement accessible aux riverains.
- Les relevés des nuisances sonores, qui contiennent les valeurs de bruit enregistrées mensuellement par MIABA, sont publiés avec un délai de plusieurs semaines.
- La présentation simple des valeurs de bruit ne permet pas une compréhension immédiate.

La station est fournie par Gesellschaft für Sonder-EDV-Anlagen : www.gfs-hofheim.de.

Le moniteur (un ordinateur) enregistre le niveau de bruit, mesuré par le microphone 100 fois par minute, sur mémoire "flash": autonomie > 18 mois.

Chaque heure, le moniteur envoie, via internet, toutes les mesures à une station de réception en Allemagne.

La station de réception consiste en des serveurs opérés par Deutscher Fluglärmdienst e.V. : www.dfld.de

Les mesures de bruit sont immédiatement ajoutées aux valeurs déjà stockées pour la station concernée.

Les mouvements des avions sont identifiés et leurs émissions de bruit (Leq) calculées.

Les graphiques et les statistiques journaliers et mensuels sont mis à jour.

Les résultats sont publiés sur le site Web appartenant à European Aircraft Noise Services: www.eans.de

EANS présente des valeurs pour plus de 100 stations dans 6 pays d'Europe.

M. Mike GERARD effectue ensuite une démonstration des données disponibles.

Discussion :

M. SIMON : les relevés des microphones peuvent être faussés par le bruit ambiant ?

M. GERARD précise qu'on ne peut pas confondre le bruit d'un avion avec celui d'une voiture.

La question se pose pour l'aviation légère. M. GERARD répond qu'on mesure le bruit, si l'avion léger fait suffisamment de bruit, il sera mesuré. Mais il n'a pas de transpondeur.

M. LOOTEN précise que si l'avion léger passe au-dessus de Prévessin, il sera enregistré.

M. GERARD précise que l'usage de la trajectoire KONIL résulte du coût du kérosène. Les pilotes effectuent un virage plus court pour partir le plus tôt possible. Les avions atteignent 5'000 pieds pour tourner.

M. LOOTEN a demandé la suppression de la trajectoire Konil. Cela n'a jamais été accepté.

M. MEYLAN demande comment le calcul pour le PEB est effectué. S'agit-il d'un calcul théorique ?

M. GERARD répond que les zones de bruit sont calculées de manière symétrique autour de la piste. Cela ne correspond pas à la réalité des trajectoires.

Marcos WEIL
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève le 18 mai 2009